

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE

Le 8 mai 2007

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Ipsco Inc. (IPS) – SSAB Svenskt Staal AB (SSABb)
Acquisition**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que SSAB Svenskt Staal AB (SSAB) et Ipsco Inc. (Ipsco) ont annoncé le 3 mai 2007 qu'elles avaient conclu une entente d'arrangement en vertu de laquelle SSAB se portera acquéreur de toutes les actions ordinaires en circulation de Ipsco par le biais d'une opération entièrement en espèces. Selon les dispositions de cette entente, les actionnaires de Ipsco recevront un montant en espèces de 160\$ USD par action ordinaire.

La transaction a été approuvée par le conseil d'administration de SSAB et d'Ipsco. Elle est assujettie à l'approbation des actionnaires de Ipsco et à certaines autres conditions d'usage.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Caroline Bilodeau
Conseillère juridique
Affaires juridiques et secrétariat général

Circulaire no : 073-2007